



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00024

Numéro SIREN : 487 938 995

Nom ou dénomination : ECH

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2017 sous le numéro de dépôt 1412

AUDITEURS • CDG

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Xavier CLASQUIN
x.clasquin@auditeurs-cdg.fr

Xavier DEMAY
x.demay@auditeurs-cdg.fr

Patrick GENEIX
p.geneix@auditeurs-cdg.fr

DÉPOT N° A1412... DU

28 FEV. 2017

SARL ECH

Société à responsabilité limitée

17 Allée Alan Turing 63170 AUBIERE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Sur la transformation de la société SARL ECH

en Société par Actions Simplifiée (SAS)

Articles L 224.3 et L223.43 du code de commerce

AUDITEURS-CDG
19, boulevard Berthelot
63400 Chamalières
Tél. 04 73 19 63 90
Fax 04 73 19 63 99

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel de Riom
SAS au capital de 10 000 Euros
SIRET : 814 364 881 00015
SICS : Clermont-Ferrand
Code APE : 6920Z

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 1^{er} février 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- ✓ De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- ✓ de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels au 30 juin 2016, couvrant la période du 1^{er} juillet au 30 juin 2016 font apparaître :

- ✓ un montant de capitaux propres égal à 6 444 355 € pour un capital de 32 750 € ;
- ✓ Un résultat bénéficiaire de 781 290 € contre un résultat bénéficiaire de 183 574 € au 30 juin 2015 ;
- ✓ Un endettement total de 1 059 316 € à rapprocher de l'actif circulant s'élevant à 3 185 853 € ;
- ✓ Un chiffre d'affaires de 220 589 en baisse de 55,41% par rapport à l'exercice précédent ;
- ✓ Une trésorerie positive de 107 162 €.

Une situation intermédiaire au 31 décembre 2016, couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016 fait apparaître :

- ✓ Un résultat bénéficiaire de 77 580 € ;
- ✓ Un chiffre d'affaires de 153 152 € et un produit exceptionnel de 267 000 € ;
- ✓ Une trésorerie positive de 214 684 €.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas à d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

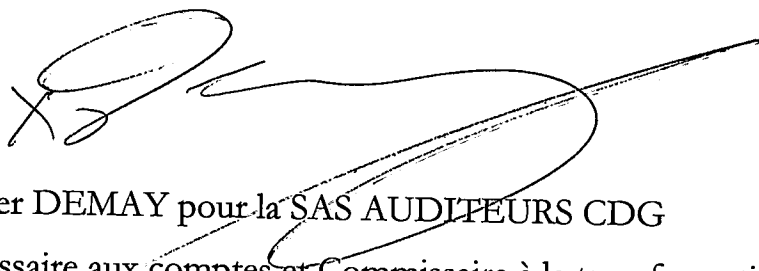
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ✓ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ✓ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Chamalières, le 12 Février 2017



Xavier DEMAY pour la SAS AUDITEURS CDG
Commissaire aux comptes et Commissaire à la transformation

Avocats associés :

• CHARLY CORDEIRO

DESS de droit des affaires
et fiscalité

• LUDOVIC DA SILVA

DESS de droit des affaires
et fiscalité

• ALAIN DECROCK

Docteur en Droit
DU de droit anglo-américain
Chargé d'enseignement à la faculté
de droit de Clermont-Ferrand

• PHILIPPE FARGES

Spécialiste en droit fiscal
Maître de conférences associé à la Faculté
de droit de Clermont-Ferrand

• DOMINIQUE RONGEN

Spécialiste en droit des sociétés

• ALAIN ZANINETTI

Spécialiste en droit des sociétés, en droit
commercial des affaires et de la concurrence
avec qualifications en « procédures
collectives et entreprises en difficulté »

• CHRISTINE ZANINETTI-TRACEZ

DESS de droit des affaires
et fiscalité

Avocats :

• LAURE BASMAISON

Master 2 Droit civil

• NELLY DUMONTEL

Maîtrise de droit privé

• DANIEL LYONNET

Spécialiste en droit des sociétés

Avocat honoraire :

• SERGE CHAPUIS

Spécialiste en droit fiscal

Juristes :

• FLORENCE DEVAUX

Master Recherche Droit Privé
Spécialité Droit des obligations/contrats

• ÉMILIE POULET

DESS audit juridique, comptable
et fiscal

• LUCIE TONDEUR

Master 2 Droit des affaires et fiscalité
DU de droit anglo-américain

• SANDRINE WEILBACHER

DESS droit notarial et carrières juridiques
Diplôme Supérieur Notarial

126 rue Armand Fallières
63028 CLERMONT-FD Cedex 2

S.E.L.A.R.L. d'avocats
inscrits au barreau
de Clermont-Ferrand
au capital de 132 120 €
R.C.S. Clermont-Fd 870 200 052



ARRIVÉ LE :

28 FEV. 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE DE CLERMONT-FERRAND

**Greffe du Tribunal de Commerce
De CLERMONT-FERRAND
40, rue l'Ange
63000 CLERMONT-FERRAND**

Clermont-Ferrand, le 27 février 2017

Affaire : E.C.H.

RCS CLERMONT-FD 487 938 995

**Transformation en SAS – dépôt rapport du commissaire à la
transformation**

N/Réf. : 20060866.1/AZ/FM

Secrétariat : Florence MEYGNAL

☎ 04.73.19.25.30

☎ 04.73.19.25.20

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article R 123-105 alinéa 3, nous
vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le rapport du Commissaire à
la transformation concernant le dossier E.C.H.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos
salutations distinguées.

Alain ZANINETTI

Tél. : 04 73 19 25 30

Fax : 04 73 19 25 20

e-mail : azaninetti@cesis-avocats.com